

Le risque inondation oublié par le plan de relance

Suite à la présentation du plan de relance par le Premier Ministre le 3 septembre dernier, le CEPRI s'interroge sur la façon dont l'adaptation au risque inondation pourrait bénéficier de cette levée de fonds sans précédent pour en maximiser l'efficacité.

Alors que la France peine à traverser la crise du covid19 et que ses premières conséquences économiques commencent à apparaître ; le contexte budgétaire contraint à venir appelle à une gestion intelligente des dépenses publiques. Les collectivités territoriales vont être concernées elles aussi par des pertes budgétaires : baisse des recettes comme les droits de mutation à titres onéreux ou des impôts liés à l'activité économique.

Afin d'anticiper la crise économique qui pourrait toucher le pays en 2021, la France n'a pas tardé à présenter son plan de soutien à l'économie. Doté de 100 milliards d'euros, le plan « France Relance » déployé par le gouvernement vise à retrouver le niveau de croissance d'avant crise. Pour cela, il s'articule autour de 3 volets principaux transition écologique, compétitivité économique et cohésion. Financé à hauteur de 40 milliards d'euros par l'Union Européenne, ses objectifs doivent être en adéquation avec le plan de relance Européen « Next Generation EU » (750 milliards d'euros) ; en clair, consacrer 30 % de ses dépenses à des politiques allant dans le sens de l'objectif de neutralité climatique de l'UE à l'horizon 2050.



Au-delà du soutien indispensable aux recettes des collectivités territoriales qui seront affectées en 2021 (5Mds €/2 ans), les crédits du plan de relance seront alloués au travers des dispositifs existants. En effet, l'ensemble des mesures du plan repose sur une contractualisation bilatérale avec les territoires renforcée (Contrat Plan Etat-Région, Appel à Manifestation d'Intérêt, Petite Ville de Demain etc).

Le programme Action de cœur de ville qui consiste à redynamiser et requalifier plusieurs villes moyennes de France, ne mentionne pas l'adaptation au risque inondation alors que plusieurs d'entre elles sont situées en Territoire à Risque Important d'Inondation. Pourtant, il s'agit de projets d'aménagement particulièrement structurants compte tenu des montants qui y seront injectés (5Mds €/5 ans) et le risque serait de voir ces villes s'engager sur des trajectoires de mal-adaptation.

Parmi les 300 mesures du plan « France Relance » peu de mesures concernent l'adaptation, hormis plus de résilience dans les modèles de gestion des espaces littoraux et les infrastructures contre les cyclones aux Antilles. Pourtant, plusieurs secteurs du volet transition écologique pourraient également être activés pour favoriser une adaptation systématique (systémique) au risque inondation : la rénovation énergétique, la lutte contre l'artificialisation ou les opérations de restaurations écologiques...

L'adaptation ne dispose pas de financements dédiés, hormis certains budgets spécifiques comme le Fond Barnier, mais ce dernier n'a pas la capacité à assurer à lui seul l'ensemble des dépenses de réduction de la vulnérabilité. Si le plan de relance est en priorité « au service de l'emploi » afin de restaurer la croissance qui nous permettra de rembourser la dette publique cumulée ces derniers mois, l'ampleur des investissements réalisés représente une opportunité considérable pour révéler les co-bénéfices d'une stratégie d'adaptation parallèle et la difficulté à qualifier ou quantifier les besoins d'investissement ne devrait pas être un prétexte à l'inaction car certains projets ont déjà fait leurs preuves.

En 2015, le rapport du CEPRI sur les principes techniques d'aménagement durable insistait déjà sur l'intérêt de coupler l'adaptation au risque avec la prise en compte des enjeux environnementaux en laissant plus d'espace pour l'eau (désimperméabilisation des sols et stratégies de végétalisation qui facilitent l'infiltration des eaux pluviales et réduisent les îlots de chaleur). Aujourd'hui, le CEPRI continue d'enrichir les stratégies d'adaptation en collaborant avec l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre du projet européen Life Artisan sur les solutions fondées sur la nature afin de proposer des solutions plus économes. De la même façon, les actions de rénovation énergétique qui présentent un retour sur investissement non négligeable, pourraient être couplées à des travaux de réduction de la vulnérabilité dans un souci de mutualisation afin d'optimiser les dépenses publiques : c'est l'objectif du projet de solutions à bénéfices multiples porté par le CEPRI.

Ce plan de relance est révélateur de la tendance générale à sous-estimer la prévention des risques dans les investissements indispensables pour « la neutralité climatique ». Les récentes inondations du sud de la France nous rappellent l'héritage de plusieurs décennies d'urbanisme qui ont négligé le risque. N'attendons pas que la catastrophe survienne pour en supporter le coût et repolitisons la question de l'adaptation au risque d'inondation !

Pour prendre connaissance des mesures du plan de relance : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/annexe-fiche-mesures.pdf